Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Conseil de la Communauté
# Séance du 04 novembre 2026

**Session ordinaire**

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice** : 34
**Présents** : 28
**Votants** : 31

Votes exprimés :

**Pour** : 31
**Contre** : 0
**Abstention** : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

**Suppléance :** Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

**Absence :** Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

**Secrétaire de séance :** Madame Christel MOUNEYRAT.

## Délibération n°2026 - 11 - 08

## Aménagement du territoire – Habitat
## Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) – Formation plénière

***Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
**Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 7-1 et 7-2 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

**Vu** le décret n° 2026-83 du 12 février 2026 relatif aux commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives ;
**Vu** le courrier conjoint des services de l'État et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 04 juin 2026, relatif à la Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2027-2032 et à l'engagement des partenaires ;
**Vu** le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, adopté le 20 mars 2024 ;
**Vu** l'avis favorable de la commission aménagement du 22 septembre 2026.

**Considérant** que la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) constitue une instance départementale de coordination des acteurs intervenant dans la prévention des expulsions locatives, visant notamment à favoriser le traitement précoce des situations d'impayés et à prévenir les ruptures de parcours résidentiels.

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2027-2032, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er mars 2027, les services de l'État et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ont engagé une démarche de mobilisation des partenaires afin de préciser les modalités de leur participation.

Par courrier en date du 04 juin 2026, ils ont notamment indiqué que la CCAPEX départementale s'organise autour de deux formations complémentaires :

- Une formation plénière, chargée de la coordination, de l'évaluation et de l'orientation du dispositif ;
- Une formation technique, consacrée à l'analyse des situations individuelles complexes nécessitant une action concertée des partenaires.

La formation plénière, qui se réunit en principe une fois par an, constitue ainsi un cadre d'échange et de coordination entre les différents acteurs intervenant dans la prévention des expulsions locatives.

Afin de permettre la participation de la Communauté de communes du Val d'Amboise à cette instance, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) – Formation plénière, les personnes suivantes :

| Titulaire | Suppléant |
|---|---|
| Virginie GAY-CHANTELOUP | Yves AGUITON |

Pour extrait certifié conforme.

**Secrétaire de séance**

Madame Christel MOUNEYRAT

**Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise**
Monsieur Yves AGUITON

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*